



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sectes

Question écrite n° 50805

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le rapport annuel sur les sectes, publié par la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance contre les dérives sectaires). Ce rapport décrit les méthodes employées par les sectes, pour s'installer dans les « niches nouvelles ». Il souhaite connaître les actions menées pour lutter contre l'emprise des sectes dans les domaines relevant de sa compétence.

Texte de la réponse

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (MEEDDM) n'a pas eu connaissance de faits particuliers au sein de ses services qui pourraient relever de dérives sectaires. Le périmètre ministériel du MEEDDM n'entre pas dans le champ d'activité des objectifs annoncés par le rapport présenté au Premier ministre par la mission interministérielle de vigilance contre les dérives sectaires (Miviludes) qui pointe essentiellement les dérives néo-chamaniques et la protection de la jeunesse. Le MEEDDM reste, bien entendu, particulièrement vigilant afin d'identifier toute pratique porteuse de risques.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50805

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5239

Réponse publiée le : 14 septembre 2010, page 10005